



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 001-210102091-20240408-14_2024DEL-DE



N°14/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 8 avril 2024

Date la convocation du Conseil municipal : 4 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élue : Valérie MAYOR

Présents : Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emylyne ETIENNE -
Kévin FAVRE - Nicolas BUGNOT - Pierre-Luc CHATAIGNON -

Absents excusés :

Absents : Loïc NORMANT - Séverine VIRLOUVET - Johann BRESSON – Christophe
ETIENNE-AUGUSTIN

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Valérie MAYOR, Adjointe aux finances,

Présente le résultat du compte administratif de l'exercice 2023 conforme au compte de gestion qui se présente comme suit : **Section de fonctionnement : excédent de 672 165.95 €**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'Adjointe, à l'unanimité

DECIDE l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 au budget primitif 2024 soit la somme de **672 165.95 €** comme suit :

- **1068 "réserves- excédent de fonctionnement capitalisé" : 672 165.95 €.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Valérie MAYOR

Secrétaire de séance,

Christine BLANC

Maire,

